

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 20 décembre 2019

Membres en exercice : 34	Date de la convocation: 13/12/2019
Présents : 18	<i>L'an deux mille dix-neuf et le vingt décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS</i>
Dont Présents non votants : 0	
Représentés : 0	Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Roland BASCOUL, Bernard BOSC, Francis BOUTES, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Martine GIL, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Luc SALLES
Votants: 18	
Pour: 18	
Contre: 0	Représentés:
Abstentions: 0	Présents non votants :
	Excusés: Jean-Pierre BERRAUD, Yvan CASSILI, Guillaume DALERY, Elisabeth DAUZAT, Jean-Luc FALIP, Daniel GALTIER, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Jean-Christophe PETIT, Pierre POLARD, Hedwige SOLA, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL
	Absents:

Objet: Tourisme - Outils de promotion Vignobles et Découvertes - modification du plan de financement

Le dossier « Outils de promotion Vignobles et Découvertes », présenté en séance du Comité Syndical le 5 juillet dernier, a été approuvé et une délibération a été prise en ce sens. Ce rapport annule et remplace le précédent.

Les actions proposées dans cette opération ont pour objectifs de promouvoir la destination Haut Languedoc et Vignobles et d'accroître la visibilité de l'offre touristique territoriale dans sa globalité et en lien avec les différentes opérations et thématiques identitaires.

Depuis le dépôt du dossier, une modification est intervenue dans le plan de financement ce qui contraint le Syndicat Mixte à réajuster le plan de financement par une nouvelle délibération.

Le coût total de l'opération s'élève à 80 949,77 € TTC (au lieu de 80 455,79 € TTC), pour lequel les cofinancements suivants pourraient être sollicités auprès :

– de l'Union Européenne (Leader/FEADER) pour	51 807,84 €		
– du Conseil départemental de l'Hérault pour	12 872,92 €		
le solde étant apporté en autofinancement par le Pays, à hauteur de	16 269,01 €	dont	79,04 €

permettent de lever 316,16 € de FEADER LEADER).

Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur la modification du plan de financement de ce projet.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur la modification du plan de financement de ce projet.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité la modification du plan de financement de ce projet.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Prades-sur-Vernazobre, le 20 décembre 2019.

Le Président,
Jean ARCAS

